Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux dire que j'ai parlé du saumon dans la lettre que j'ai envoyée au président Kossyguine. Si je peux le rencontrer, cette question sera certainement au programme. J'aimerais rappeler à la Chambre que nous sommes parvenus à incorporer les questions relatives à l'environnement dans le traité, surtout dans la clause omnibus n° 3, je pense, et cela est dû en grande partie aux initiatives canadiennes et à l'excellent travail du ministère des Affaires extérieures. C'était l'une des préoccupations du Canada—la nécessité de protéger l'environnement et les espèces en péril.

• (1420)

AIR CANADA

LE RÔLE DU MINISTRE DANS LA DÉMISSION DE M. MÉNARD— L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE POUR RENFORCER LE DROIT DE REGARD DU GOUVERNEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Selon les journaux, le ministre était, paraît-il, sur le point de soulever la question de privilège la semaine dernière relativement aux déclarations du président d'Air Canada. J'aimerais donc demander au ministre s'il est maintenant en mesure de confirmer ou de démentir la déclaration de M. Pratte qui, toujours selon la presse, aurait dit que c'est le ministre et non le président d'Air Canada qui a demandé la démission de M. Ménard, et que c'est bien le ministre qui décide des emplois fermes et des licenciements au sein de la compagnie?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. Au cours d'une conversation téléphonique que j'ai eue avec M. Pratte au sujet de cet incident, je lui ai dit qu'il devrait faire enquête et prendre les moyens nécessaires pour protéger la réputation d'Air Canada, mais je ne lui ai jamais dit de congédier Untel ou Untel.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, le ministre profiterait-il de l'occasion pour nous préciser quelle devrait être, à son avis, sa position vis-à-vis de l'article 5 de la loi constituant Air Canada, aux termes duquel les affaires d'Air Canada devraient être gérées par un conseil d'administration composé de neuf personnes? En outre, le ministre songe-t-il à modifier la loi de façon à accorder au gouvernement plus de responsabilité et plus de contrôle sur les sociétés de la Couronne dans le cadre de sa nouvelle politique des transports?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je sais qu'une nouvelle étude est en cours au sujet des rapports entre les sociétés de la Couronne et le gouvernement en général, et elle porte probablement aussi sur Air Canada.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SUSPENSION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DU RÉACTEUR CANDU EN ARGENTINE—LES DIRECTIVES DONNÉES À L'EACL

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 23

juillet, en réponse à une question du chef de l'opposition, le premier ministre s'est engagé à vérifier la date à laquelle le gouvernement avait ordonné à l'Énergie atomique du Canada limitée de suspendre les travaux d'installation du CANDU en Argentine et de déposer les directives reçues. Comme, selon la presse, les travaux se poursuivent depuis août 1974, le premier ministre serait-il en mesure de nous donner ce renseignement aujourd'hui?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si je puis répondre, les directives ont été données à l'EACL par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui lui interdisait, et à juste titre, d'exporter des éléments essentiels de la partie canadienne du projet Cordoba en Argentine. L'EACL a répondu, et elle a eu raison, je crois, qu'elle avait un contrat à respecter et, comme l'a dit un porteparole, c'est le gouvernement qui devrait s'opposer à l'exécution de ce contrat, si des raisons de principe le justifiaient. Le gouvernement l'a fait en demandant à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de refuser à l'EACL d'exporter quelque pièce que ce soit pour le projet Cordoba.

Je rappelle aux députés qu'il s'agit d'une association avec une société italienne, que la construction de base a été effectuée par une entreprise argentine et que la société italienne poursuit les travaux qui ne sont pas à proprement parler du domaine nucléaire. Le gouvernement canadien ne peut donc donner des directives à la société italienne. Il peut, toutefois, et il l'a fait, refuser à l'EACL l'autorisation d'exporter des pièces du Canada tant que les garanties supplémentaires ne seront pas assurées.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CANADA

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourrait-il déclarer à la Chambre si le gouvernement a engagé des fonds dans ce projet depuis août 1974?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la Société pour l'expansion des exportations a conclu un contrat de financement de l'aspect nucléaire du projet de Cordoba. Les conditions du contrat n'ont pas encore reçu satisfaction et c'est pourquoi il n'y a pas eu d'avance de fonds en vertu du contrat de la SEE. Il n'y en aura pas aussi longtemps qu'on n'aura pas consenti aux sauvegardes exigées par le Canada.

LA CONFÉRENCE D'HELSINKI—LA POSSIBILITÉ D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DU CONTINGENTEMENT IMPOSÉ PAR LA CIPAN

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Sa présence à la conférence est très importante car il y sera question des pêches de l'Atlantique et de la limite de 200 milles. En outre, les flottes de pêche étrangères dans l'Atlantique sont beaucoup trop considérables pour prendre simplement les contingents imposés. Par ailleurs, ces flottes pêchent avec efficacité et sans interruption, et dépassent, croit-on, leurs contingentements dans une proportion pouvant varier de 40 à 200 p. 100. Compte tenu de tout cela, le premier ministre envisagerait-il dans le cadre de sa participation à la conférence, la possibilité de demander